VERS
UNE POSITION AFRICAINE SUR LES ENFANTS ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

AVRIL 2013

The African Child Policy Forum

VERS
UNE POSITION AFRICAINE SUR LES ENFANTS ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

Cette prise de position est associée au rapport d'ACPF
Africa's Children and the Post-2015 Development Agenda

African Child Policy Forum (ACPF)

L'ACPF est une institution panafricaine indépendante de recherche et de dialogue sur l'enfant africain.

L'ACPF a été établi avec la conviction que mettre la question des enfants à l'ordre du jour est fondamental pour la réalisation de leurs droits et de leur bien-être et pour amener un progrès social et économique durable en Afrique.

Le travail de l'ACPF est basé sur les droits, inspirés de valeurs universelles s'appuyant sur des expériences et une connaissance internationales, avec pour fils conducteurs la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, ainsi que d'autres instruments de droits de l'homme régionaux et internationaux. L'ACPF a pour objectif spécifique de contribuer à améliorer les connaissances sur les enfants en Afrique ; de suivre et rapporter les progrès réalisés ; d'identifier les options politiques ; de fournir une plateforme de dialogue ; de collaborer avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile pour le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces en faveur des enfants ; et aussi de promouvoir une voix commune pour les enfants en Afrique et dans le reste du monde.

The African Child Policy Forum (ACPF)
B.P. 1179, Addis Abeba, Ethiopie
Téléphone: +251 (0)116 62 81 92/96/97/99
Télécopie: +251 (0)116 62 82 00
Courriel: info@africanchildforum.org
Site internet: www.africanchildforum.org
www.africanchild.info

© 2013 ACPF

Citation suggérée:
ACPF (2013). *Vers une position africaine sur les enfants et le programme de développement post-2015.* Addis Abéba : The African Child Policy Forum.

INTRODUCTION

Nous approchons rapidement d'une étape cruciale dans l'histoire du développement mondial – l'année 2015, qui marque l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce sera l'occasion de célébrer les avancées, de réfléchir aux défis du passé et de définir notre vision de l'avenir. Ce processus a d'ores-et-déjà commencé. Le débat sur le programme de développement post-2015 est bien entamé à différents niveaux de par le monde. Il est essentiel pour l'Afrique d'être pleinement impliquée dans ce processus mondial, afin que ses intérêts vitaux et ses préoccupations soient identifiés, reconnus et placés au cœur du programme de développement international de l'après-2015. Au sein de ce débat international, les enfants constituent un domaine et un groupe important auquel la priorité doit être donnée – de loin le groupe démographique le plus important en Afrique, mais aussi le segment le plus vulnérable et le plus malléable de la société africaine, ainsi que l'élément le plus important et décisif pour la croissance durable, la prospérité et la participation de l'Afrique dans l'économie mondiale.

L'Afrique connaît une période de transformations économiques et sociales rapides. Elle a atteint des taux de croissance économique sans précédent, ainsi que des améliorations significatives dans un certain nombre de domaines du développement, dans divers secteurs. « L'Afrique », dit-on aujourd'hui de plus en plus souvent, « est sur la pente ascendante ». Le déclin extraordinaire de la mortalité infantile constitue en soi un fait sans précédent dans l'histoire de l'humanité et constitue la « meilleure histoire dans le développement » de ces dernières années.

Malgré ce progrès, l'Afrique reste toutefois confrontée à d'importants défis. Trop d'enfants mourant trop jeunes. Trop d'enfants souffrant de malnutrition, chétifs, et privés de leur potentiel de développement. Trop d'enfants victimes d'abus physiques, de violence et de viols généralisés, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Trop d'enfants exploités à la maison et au travail. Trop d'enfants ouvertement et illégalement victimes de trafic. Trop d'enfants encore non-scolarisés ou privés d'une éducation primaire et secondaire de qualité, fondement d'une vie productive, d'une croissance et d'une transformation économiques dynamiques. Ainsi, bien que les OMD aient fourni un cadre mondial historique et aient beaucoup contribué à l'amélioration de la vie des populations, y compris des enfants en Afrique, ils restent toujours un programme inachevé.

Le nouveau cadre doit donc s'appuyer sur les points forts des actuels OMD et inclure les engagements du programme en cours qui n'ont pas été atteints ou remplis, bien que ce programme ne soit pas encore arrivé à son terme. Ceci est vrai en particulier en ce qui concerne l'élimination accélérée de la mortalité infantile engendrée par des causes prévisibles, l'éradication de la famine et de la malnutrition infantiles, et la réalisation de l'accès universel à une éducation primaire et secondaire de qualité. Il doit apporter une réponse au fait que des centaines de millions d'enfants d'Afrique sont dépourvus de toute forme de protection juridique et sociale. Par conséquent, des systèmes de protection de l'enfant comprenant l'accès à la justice des enfants et des jeunes doivent être une composante intégrale de systèmes plus vastes de l'Etat de droit ; de plus, des politiques sociales transformatrices ciblant la pauvreté infantile et des ménages, ainsi que l'inégalité d'accès aux services de base doivent être partie intégrante des politiques économiques. Ainsi, deux aspects se suivent dans le contexte de cette communication. Premièrement, les enfants doivent être au cœur du nouveau programme. Deuxièmement, les politiques économiques doivent être soutenues par des politiques sociales inclusives, améliorant l'accès, combattant les disparités sociales et économiques et promouvant une société plus égalitaire. Alors seulement la croissance économique se traduira en termes de développement social amélioré et équitable.

OBJECTIF

Le programme de développement international post-2015 doit contribuer à notre vision d'une Afrique où *« chaque enfant mène une vie saine et digne dans un environnement sécurisé et protecteur, et contribue au développement continu et à la prospérité de l'Afrique (...) ».* Le programme doit en particulier :

- Garantir que les droits des enfants en Afrique sont respectés et appliqués en réaffirmant les principes universels des droits de l'homme qui comprennent l'égalité, la non-discrimination, la participation, l'inclusion, la responsabilité et la primauté du droit ainsi que « l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- Fournir aux Etats et à leurs partenaires du développement des solutions pragmatiques pour réaliser leurs obligations internationales et régionales telles que consacrées par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et par la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADBE).
- Poursuivre et développer l'agenda inachevé des OMD actuels, accélérer les démarches dans les domaines où les progrès ont été lents, et étendre le processus afin d'inclure de nouveaux domaines reflétant les défis émergents, tels que le changement climatique et la volatilité économique.
- Contribuer à une plus grande responsabilisation de la part des Etats en ce qui concerne le respect des engagements qu'ils ont pris, tant dans le contexte du programme de développement post-2015 que dans celui de la CDE et de la CADBE.

JUSTIFICATION

Il existe de nombreuses raisons, reconnues et incontestables, pour s'assurer que les enfants sont au cœur du programme de développement post-2015 :

Impératif ***moral et éthique :***
Le fait de protéger les enfants d'Afrique est une obligation morale et éthique qui est profondément ancrée dans les valeurs des sociétés africaines.

Impératif de ***développement social et économique :***
Un développement accéléré et une prospérité continue en Afrique ne sont possibles qu'en assurant que tous les enfants sont bien nourris, en bonne santé, éduqués et protégés contre toute forme de négligence, d'exploitation et de violence. Le fait de s'assurer que tous les enfants bénéficient d'un bon départ dans la vie est l'étape la plus importante de l'investissement dans le « capital humain » de l'Afrique, avec des implications positives sur les progrès économiques et sociaux.

Impératif ***politique et social :***
Les enfants d'aujourd'hui sont les leaders de demain.

Impératif ***sanitaire :***
La privation au cours des premières années de l'enfance entraine des conséquences irréversibles pour le développement cognitif et la croissance physique des enfants.

Impératif ***environnemental et social :***
Considérant la volatilité de l'environnement mondial actuel caractérisé par le changement climatique, la mondialisation croissante, le ralentissement de l'économie, et l'émergence d'une criminalité transnationale organisée, les enfants sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une protection supplémentaire.

Impératif ***démographique :***
Les changements démographiques actuels montrent que les enfants constituent aujourd'hui jusqu'à 60% de la population de certains pays africains.

Impératif ***institutionnel et politique :***
Le cadre actuel des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a démontré que d'immenses progrès peuvent être efficacement atteints par l'harmonisation des efforts, des ressources et de la responsabilisation collectifs, vers un ensemble commun d'objectifs dans le but de promouvoir et de suivre les progrès en termes de développement social.

PRINCIPES

La position africaine sur les enfants dans le programme post-2015 s'appuie, ou devrait s'appuyer, sur les principes suivants :

1. Les droits de l'homme commencent par les droits de l'enfant. Les processus mis en place afin d'atteindre des résultats favorables aux enfants réaffirmeront et renforceront la réalisation de tous les droits de l'homme.
2. Les Etats assument les obligations inscrites dans la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, dans la Convention sur les droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, ainsi que les obligations qui émaneraient du nouveau programme de développement.
3. Il est essentiel de renforcer les capacités de l'Etat et de ses institutions pour améliorer leur responsabilisation envers le bien-être des enfants et l'application progressive de leurs droits.
4. Il est fondamental que le nouveau programme et la politique de développement répondent aux causes structurelles des inégalités et des privations.
5. La famille occupe un rôle central pour le bien-être de l'enfant, ainsi il doit lui être accordé une place centrale dans les politiques publiques à la fois en tant qu'objet de changement et instrument de transformation sociale.
6. Le consensus international autour d'un nouveau programme de développement doit reposer, pour son inspiration et sa réalisation future, sur des processus conduits au niveau national et menés par les communautés. Ces processus doivent prendre en compte les opportunités et les capacités spécifiques au contexte.

UN CADRE D'ACTION 2015 - 2030

Les engagements concernant les enfants dans le nouveau programme de développement doivent être structurés selon quatre thématiques étroitement liées.

I. Promouvoir la survie des enfants et leur développement.
II. Protéger les enfants contre toute forme de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence.
III. Assurer l'intégration sociale et l'égalité.
IV. Améliorer et renforcer les capacités, la représentation et les engagements en faveur des enfants.

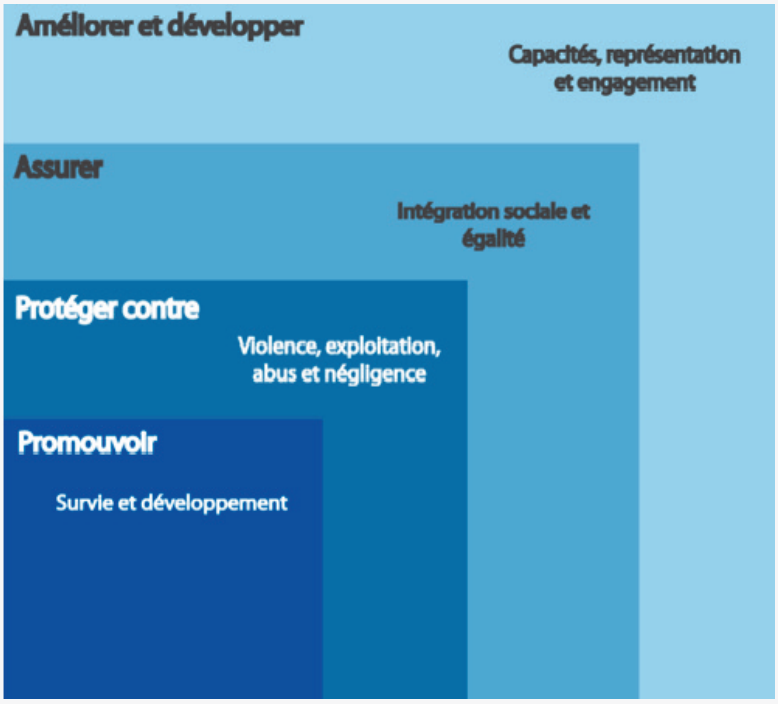

ACPF a identifié douze engagements prioritaires pour l'après-2015, structurés autour de ces quatre thématiques (voir le cadre d'action en page suivante). Ces engagements doivent servir de base aux stratégies, aux actions et aux ressources allouées au niveau national en faveur des enfants. La réalisation de ces objectifs doit avoir lieu d'ici à 2030.

CADRE D'ACTION EN FAVEUR DES ENFANTS EN AFRIQUE 2015 - 2030

I. PROMOUVOIR LA SURVIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

1. Éliminer la malnutrition, en particulier entrainant un retard de croissance, pour tous les enfants.
2. Éliminer la mortalité infantile de causes prévisibles en procurant des soins et en améliorant l'accès à une eau saine et à un assainissement adéquat pour tous les enfants.
3. Atteindre l'accès **universel** à une éducation primaire et secondaire de qualité pour tous les enfants.
4. Développer les compétences des enfants et des adolescents, en particulier des filles, pour des opportunités d'emploi décentes, et garantir que ces enfants ont des connaissances et des capacités adéquates pour faire face aux défis émergents qu'ils rencontreront en tant que jeunes adultes.
5. Garantir que tous les enfants vivent dans des conditions décentes, qui leur permettent de développer pleinement leur potentiel physique et cognitif.

II. PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA VIOLENCE, L'EXPLOITATION, LES ABUS ET LA NÉGLIGENCE

6. Atteindre l'enregistrement **universel** des naissances pour tous les enfants.
7. Interdire et éliminer **toutes** les formes d'abus et de violence, en particulier de châtiments corporels au sein du foyer, dans les institutions et à l'école ; les abus sexuels et la violence de toutes sortes, le travail des enfants, en particulier ses formes les plus dangereuses ; le mariage forcé et précoce ; les pratiques néfastes ; la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ; le trafic des enfants et l'utilisation d'enfants comme cibles et instruments dans les guerres et les conflits grâce à des systèmes* de protection de l'enfant1 efficaces, complets et intégrés comprenant des systèmes de justice pour mineurs.

III. ASSURER L'INTÉGRATION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ

8. S'assurer que **tous** les droits des enfants sont progressivement appliqués et que **tous** les enfants sont inclus dans les stratégies nationales de développement social, sans distinction de genre, de statut socio-économique, de localisation géographique ou physique, de croyance religieuse, de capacité ou de handicap, d'appartenance ethnique ou de statut de leur pays ou du pays d'origine.
9. Garantir que des mesures inclusives de protection sociale sont mises en place, permettant à tous les enfants, particulièrement les plus vulnérables et ceux vivant dans un contexte de crise, d'être protégés des chocs économiques, politiques, sociaux et climatiques, y compris des guerres et des conflits.

IV. RENFORCER ET DÉVELOPPER LES CAPACITÉS, LA REPRÉSENTATION ET LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES ENFANTS

10. Générer et allouer, autant que possible, des ressources nationales pour investir en faveur des enfants, dans le cadre de politiques sociales évolutives, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement de la petite enfance et de la protection sociale.
11. Renforcer les capacités nationales pour permettre aux gouvernements africains et à leurs partenaires de remplir leurs obligations envers les enfants.
12. Garantir que les voix des enfants en Afrique ont de l'importance et sont systématiquement prises en compte dans les processus de prise de décision.

Bien que les actions et programmes particuliers doivent impérativement être spécifiques aux pays, chacun d'entre eux devrait être basé sur les stratégies transversales suivantes :

1. Elaborer systématiquement une **évaluation d'impact sur les enfants** précédant et suivant toutes les initiatives économiques et sociales majeures, à tous les niveaux et dans tous les secteurs ;

2. Rechercher systématiquement les opportunités permettant de favoriser et de **renforcer les perspectives, les opinions et les contributions des enfants** et garantir que celles-ci soient prises en compte dans les processus de prise de décision qui affectent leur vie ;

3. Favoriser les **partenariats** au sein du, et à travers le continent africain – partenariats qui permettront de renforcer et de construire des systèmes, des synergies et des réseaux collaboratifs entre les secteurs et les institutions ;

4. Formuler et mettre en œuvre des politiques sociales et économiques et des programmes **de protection sociale** renforçant la résilience des enfants, des familles et des communautés à long terme contre les risques émergents et les chocs, et procurant un soutien aux enfants, aux familles et aux communautés les plus vulnérables ;

5. Favoriser **la production de données, d'informations, et la recherche** afin d'éclairer les politiques, la prise de décision, le renforcement institutionnel et des pratiques ;

6. Reconnaître l'accès **aux technologies de l'information et à l'innovation** en tant qu'opportunités afin d'appliquer les droits des enfants et améliorer leur bien-être, tout en fournissant une protection contre les risques additionnels que cela pourrait poser aux enfants.

RESPONSABILISATION ET SUIVI DES PROGRÈS ACCÉLÉRÉS

Des systèmes d'information transparents et crédibles sont cruciaux pour le renforcement de la responsabilisation et du suivi des progrès concernant les enfants en Afrique dans l'après-2015. Les systèmes de responsabilisation doivent :

1. Être ancrés au sein d'**organes régionaux, tel que l'Union africaine**. La responsabilisation devrait être renforcée par le biais de mécanismes existants, tel que le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), auquel les Etats parties sont obligés de soumettre des rapports périodiques à la CADBE.

2. Inclure l'établissement ou le renforcement de **Commissions nationales**, de mécanismes multisectoriels et pluripartites disposant de ressources adéquates, afin de renforcer la responsabilisation, de favoriser l'appropriation et le suivi des progrès au niveau national.

3. Garantir de **plus grands investissements dans les systèmes nationaux de suivi et de responsabilisation**, afin de s'assurer que tous les Etats africains disposent de capacités et de ressources durables pour la collecte et l'analyse de données.

4. Agir au niveau national. Des objectifs génériques ne peuvent pas nécessairement être appliqués de manière égale à travers tous les pays africains dans la mesure où les pays font face à différents niveaux de référence, défis et opportunités. Cependant, dans l'établissement de leurs propres objectifs, les pays doivent être **audacieux**, par exemple en considérant l'accès universel, les taux zéro, etc. De plus, les objectifs doivent **se fonder sur des preuves, être spécifiques au contexte national, réalistes** (en se référant à une analyse des coûts et à des stratégies de mobilisation des ressources) et doivent prendre en compte à la fois les **résultats et les indicateurs du processus**.

5. Renforcer les obligations des gouvernements qui doivent assurer une information **accessible au public**, pour que celui-ci soit à même de comprendre et de tenir le gouvernement et les institutions locales responsables de leurs politiques, de leurs décisions et de l'allocation des ressources.

6. S'assurer que le progrès ne soit pas mesuré uniquement par l'amélioration des moyennes nationales, mais par **les progrès réalisés dans le cadre de l'amélioration au sein de différents groupes de la population et socio-économiques**.

---

* La protection infantile fait référence aux mesures législatives, administratives, sociales et éducatives prises afin de protéger les enfants de toute forme de violence physique ou mentale, préjudice et abus, négligence ou traitement négligent, mauvais traitement ou exploitation (article 16(1) de la CADBE et article 19 de la CDE).